

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2023**

Délibération N°DCA-19012023-3

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR DES ATELIERS
D'EXPRESSION ARTISTIQUE**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 19 janvier 2023 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : **12 janvier 2023**

Compte-rendu affiché le : **26 janvier 2023**

Nombre d'administrateurs en exercice : **11**

Nombre présents à la séance : **8**

Membres présents à la séance :

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme AIVALIOTIS, Mme CHOUAL,
Mme CHAMPAGNAT, Mme DI DOMENICO, Mme JOURDYTH, M. PASIEKA,
Mme GUICHARD

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT
Mme ROBERT à Mme CHAMPAGNAT

Membres absents avec excuses :

M PRUD'HOMME LACROIX

**CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JANVIER 2023
DELIBERATION N° DCA-19012023-3**

**PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR DES ATELIERS
D'EXPRESSION ARTISTIQUE**

Le Programme de Réussite Éducative a vocation à agir sur un ensemble de leviers afin de permettre à l'enfant d'avoir un environnement médico-social, familial et culturel favorable à sa réussite.

Dans le cadre des accompagnements individuels qu'il met en place, l'axe « Estime de soi/confiance en soi » apparaît comme une thématique centrale.

Afin de favoriser un épanouissement de l'enfant ou de l'adolescent, il était proposé des ateliers « Expression Artistique/Art Thérapie ». Ainsi, par la médiation de la peinture, du dessin, du modelage, du collage..., ces séances ont pour objectif de permettre aux enfants de trouver un moyen d'expression, d'oser essayer dans le but de gagner de la confiance en soi.

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler pour continuer le travail engagé.

Les ateliers sont organisés en petit groupe (6 enfants maximum), constitués par la coordinatrice du PRE. Les séances se tiendront pendant les vacances scolaires, à raison de plusieurs demi-journées. Le calendrier des ateliers proposés est :

- Vacances de février 2023 : lundi 06/02 – mardi 07/02 – mercredi 08/02
- Vacances d'avril 2023 : mardi 11/04 – mercredi 12/04 – jeudi 13/04
- Vacances de juillet 2023 : lundi 10/07 – mardi 11/07 – mercredi 12/07

Le coût de la séance est de 30€/heure, soit 90 € la séance de 3h + 2h30 à chaque période d'atelier (préparation en amont de l'atelier, installation, contact familles, compte-rendu) soit un total de 345 € par atelier. Le paiement s'effectuera sur facture établie par le prestataire. En fin de période, une réunion bilan sera organisée.

La convention est établie pour une période du 1^{er} février au 12 juillet 2023

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

à l'unanimité (10 votes « Pour »)

APPROUVE le renouvellement de la convention pour des ateliers d'expression
artistique

AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente à signer le document.

ONT signé au registre tous les membres présents.

La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le 26.01.2023
La Vice-présidente



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.